

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 4 mai 2018

Le quatre mai deux mil dix-huit, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Maximin, dûment convoqué le trente avril deux mil dix-huit, s'est réuni, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de son maire, Jacques Viret. Les convocations ont été envoyées le trente avril deux mil dix-huit.

Membres en exercice : 14 Quorum : 8 Présents : 12 Procuration : 1 Votants : 13.

Gaëlle Chabert-Dumand est désignée secrétaire de séance, **à l'unanimité**.

Le procès-verbal de la réunion du vingt-huit mars deux mil dix-huit est adopté, **à l'unanimité**.

ORDRE DU JOUR

Urbanisme/Aménagements, Travaux Voirie : La Combe : approbation des travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales et réalisation d'un piège à matériaux ;

Finances : Décision modificative n° 1 ;

Compte rendu d'exercice des délégations du conseil municipal au maire.

Urbanisme/Aménagements, Travaux Voirie

1. La Combe : approbation des travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales et réalisation d'un piège à matériaux

Monsieur le maire rappelle que la commune a entrepris des travaux sur le réseau d'eau potable et d'eaux usées en 2017, sous maîtrise d'œuvre de Profils études et réalisés par la SMED.

Le 30 décembre 2017, un orage très intense s'est abattu sur la commune et une obstruction de branchages s'est produite sur la canalisation d'eaux pluviales de La Combe. Il est précisé que l'ancien réseau unitaire a été conservé en tant que réseau de collecte des eaux pluviales.

Comme le précise le rapport d'expertise mandaté par l'assurance de la commune, et contrairement aux affirmations de certains riverains, les eaux pluviales du collecteur ne sont pas remontées dans les antennes du branchement mais l'obstruction n'a rapidement plus permis à un regard d'abonder les eaux de toiture qui ont refoulé ; d'importantes quantités d'eau se sont accumulées dans le tréfonds artificiel, soutenu par les murs de soutènement formant mur de séparation avec la propriété voisine.

Suite à cette expertise, il apparaît utile de prévoir la modification partielle du réseau d'eaux pluviales et la création d'un piège à matériaux.

Les travaux d'enfouissement des réseaux secs (télécom et électricité) programmés par le SÉDI devaient débuter courant mai 2018.

Il y a donc urgence à prévoir les travaux sur le réseau des eaux pluviales avant ceux du SÉDI, tout en permettant de mutualiser les deux chantiers.

À l'unanimité, le conseil municipal approuve :

- les travaux prévoyant la modification partielle du réseau d'eaux pluviales et la création d'un piège à matériaux ;
- le devis estimatif et quantitatif de la SMED d'un montant de 37 708,68 € HT, soit 45 250,42 € TTC ;
- le devis pour la maîtrise d'œuvre de Profils études pour un montant de 1 750,00 € HT, soit 2 100,00€ TTC.

Finances

2. Décision modificative n° 1

Monsieur le maire expose au conseil municipal la nécessité de procéder à une régularisation de comptes du budget communal.

À l'unanimité, le conseil municipal approuve les virements de compte comme suit :

<i>Désignation :</i>	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 020 Dépenses imprévues (section d'investissement)	53 295,00 €	
D 23/2315 Immos en cours-inst.techn. (travaux)		47 355,00 €
D 23/2313 Immos en cours-constructions (travaux)		5 940,00 €
D 022 Dépenses imprévues (section de fonctionnement)	400,00 €	
D 11/615221 Bâtiments publics		400,00 €.

3. Compte rendu d'exercice de délégations du conseil au maire

- 9 avril 2018 (décision 019) : la signature de l'offre commerciale pour l'achat de profils creux NF en 20219 pour le garage à vélos, de la SA SMG-DC Savoie (6, avenue Victor Hugo - 38432 Échirolles), pour un montant de 63,53 € HT, soit 76,24 € TTC ;
- 16 avril 2018 (décision 020) : la signature de l'offre commerciale pour les plaques de rue et numéros de maison, de la SARL Pic Bois Rhône-Alpes (ZI La Bruyère - 01300 Bregnier-Cordon), pour un montant de 6 832,82 € HT, soit 8 199,38 € TTC ;
- 18 avril 2018 (décision 021) : la signature de la convention tripartite organisateur/clergé affectataire/commune pour le concert « Messe H1 de M. A. Charpentier » organisé par l'association Chœur Consonance, le 1^{er} juillet 2018, avec répétition générale le 25 juin 2018.
- 18 avril 2018 (décision 022) : la signature du devis pour l'intégration du PLU dans GéoConsult de GéoSoft groupe AMJ (Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée - Avenue Louis Philibert - 13100 Aix-en-Provence), pour un montant de 450,00 € HT, soit 540,00 € TTC ;
- 18 avril 2018 (décision 023) : la signature du contrat de licence/maintenance/assistance pour le produit « gestion d'état civil numérisé des communes : GECMO » de la SARL Archives multimédia (14, rue du Crêt - Hotonnes - 01260 Haut-Valromey), pour les années civiles 2018, 2019 et 2020, d'un montant de 160,00 € HT par an, soit 192,00 € TTC par an ;
- 19 avril 2018 (décision 024) : la signature du devis pour l'achat d'un onduleur General Electric VCL 1500, de la SAS R2A Informatique (12, chemin de la Corva - 38530 Pontcharra), d'un montant de 456,00 € HT, soit 547,20 € TTC ;
- 3 mai 2018 (décision 025) : la signature de la convention d'honoraires pour la défense des intérêts de la commune suite au recours gracieux formé par monsieur Raimondo à l'encontre de la délibération portant approbation du PLU, de la SELARL CDMF-Avocats affaires publiques (7, place Firmin Gautier - 38000 Grenoble).

Jacques VIRET : présent

Agnès FOUILLET : présente

Michel POINSON : absent, donne procuration à J. VIRET

Gaëlle CHABERT-DUMAND : présente

Pierre ZACHARIE : présent

Patrick MORAND : présent

Andrée KIEZER : présente

Laurent ORLIAGUET : présent

Marie-Laure CAPORALE : présente

Laurence ETIENNE : présente

Thomas MICHAUD : présent

Odile CHABERT : présente

Véronique LAPIED : absente

Olivier ROZIAU : présent.